

FOURNITURE ET INSTALLATION SUR SITE DE MOBILIERS ET DE JEUX DANS LES COURS D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Fourniture et la pose sur site de mobiliers pour équiper les cours des 3 écoles élémentaires de Maromme.

Mode de passation : Marché de fournitures et service passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R 2123 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Accord cadre mono attributaire à bons de commande suivant articles R 2162-4, R 2162-13 et R 2162-14 du même Code avec mini et maxi :

Mini : 20 000,00 €uros H.T. **Maxi :** 84 000,00 €uros H.T.

Décompositions en tranches et en lots : Ce marché n'est pas alloti

Négociation : La collectivité se réserve le droit de négocier

Sous-traitance : La collectivité n'autorise pas la sous-traitance

Durée du marché : La fin du marché est fixée au 31 août 2020

Jugement des offres : Pondération des critères

1. Valeur technique : 60%

- Fiches techniques des produits proposés : 30 %
- Moyens humains dédiés à l'opération : 20%
- Délai d'approvisionnement : 10 %

2. Prix : 40 %

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat). Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni les documents contractuels et obligatoires demandés et cités à l'article 15 du CCP.
- Les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- Les candidats ayant remis une offre après le jour et l'heure légale de réception.

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme

www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres : Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante : **16 mai 2019 à 16 h00**

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

PIECES A TRANSMETTRE :

Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :
NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement

-Les documents contractuels :

- Acte d'engagement et son bordereau des prix unitaires entièrement complété, paraphé, signé
- Cahier des clauses particulières (CCP)
- Un mémoire technique complet et détaillé
 - ❖ fiches techniques avec photos, mode et procédure d'exécution des travaux valant méthodologie, habilitations, agréments, moyens humains et matériels de l'entreprise, notice d'entretien, démarches environnementales, garanties, durée d'approvisionnement
 - ❖ les certificats de conformité des mobiliers et jeux (pose comprise)

-Les documents obligatoires :

- Attestation de visite
- Détail quantitatif et estimatif dûment complété
- Le D.U.M.E téléchargeable sur internet ou les anciens imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, ou (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K Bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

-Les autres documents :

- R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires

Renseignements :

Mathilde BRIDAULT

Tél. : 02 32 82 36 42

E - Mail : mathilde.bridault@ville-maromme.fr

- Pour des renseignements d'ordre technique :

Stéphanie COUBEL

Tél. : 02 32 82 56 20

E - Mail : stephanie.coubel@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 25 mars 2019